9ème RALLYE RÉGIONAL VMRS DE LA VÉSUBIE

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF (PEA)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.
Dans le cadre du 14ème Rallye REGIONAL de la Vésubie, du 14ème Rallye Régional VHC de la Vésubie, du 14ème Rallye Régional VHRS de la Vésubie, est organisé

le 9ème Rallye Régional VMRS de la Vésubie

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : …… …… ***Dès obtention du VISA***
Ouverture des engagements : …… …… ***Dès parution du règlement***
Clôture des engagements : …… …… ***lundi 24 août 2026 à minuit***
Parution du carnet d'itinéraire : ***Téléchargeable sur le site et disponible à l'ASA à compter du 28 août et Récupérable le samedi 29 août lors de la première journée des reconnaissances au Départ ES1.***
Dates et heures des reconnaissances : ***samedi 29 août de 9h à 12h et de 14h à 18h et vendredi 4 septembre de 9h à 14h***
Vérifications administratives : …… ***vendredi 4 septembre de 10h30 à 18h15 devant la Mairie de Roquebillière***
Vérifications techniques : …… ***vendredi 4 septembre de 10h45 à 18h30 sous le chapiteau au même endroit***
Heure de mise en place du parc de départ : …… ***vendredi 4 septembre à partir de 11h00***
Heure de fin de mise en place du parc de départ : …… ***vendredi 4 septembre 18h45***
1ère réunion des Commissaires Sportifs : …… ***vendredi 4 septembre à 19h PC course Mairie de Roquebillière***
Publication des heures et ordres de départ : …… ***vendredi 4 septembre à 19h30 PC Temps Mairie de Roquebillière***
Départ 1ème étape : 1er VHC / MODERNE / VMRS / VHRS …… ***samedi 5 septembre à 9h***
2ème réunion des Commissaires Sportifs : …… ***samedi 5 septembre partir de 15h30 PC course Mairie de Roquebillière***
Arrivée 1ème étape : …… ***samedi 5 septembre à partir de 16h26***
Publication des résultats du rallye : …… ***samedi 5 septembre 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé***
Remise des prix : …… ***samedi 5 septembre à l'arrivée du rallye***

ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile **Bâtiment et Travaux Publics** organise les 4 et 5 septembre 2026 en qualité d'organisateur administratif et technique, le* ***9ème RALLYE RÉGIONAL VMRS DE LA VÉSUBIE***

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA N°50 et sous le permis d'organiser FFSA N° 517 en date du 25/06/2026.

Comité d'Organisation

Président : André GALLI
Membres : : *Jean Jacques et Zizou MANUGUERRA, Patricia GALLI, Laure et Michel LAMBOGLIA, Pierre CARMIGNANI, Jean Claude TEISSEIRE, Colette et Jean RONCALLI, Mathieu SICARD, Romain GUINTRAND, André BAROLLE, Jean Michel CHOL, Luc DENIZOT, Sandrine JACCHERI, Pierre TANCI, Jeannine BARAFANI, Patricia FECHINO, Hervé BRASSART, Gérard DAUMAS, Charles BOSI, Evelyne COMOGLIO, Jean Louis GRAZIANI, Gilles MARTINENGO, Paul Albert NASI, Maxime RATTI, Richard SCANZAROLI, Francis THIEBAUD, Julien FOTIA, Cathy HUBARD, Jean Marie CONDEMESE, Stéphanie BACZEWSKA, Joëlle BARBERO, Jean Paul BERNARDI, Yves VELLA, Alla LEBEDYNETS, Soizic METAYER, Karine CONSONNI, Jacques CADET, Marc CADENAT, Éric DOELSCH, Rachel et Christophe ERCOLE, Claude GORNEAU, Pierre NIEF*
Secrétariat du Rallye : *42, avenue Galliéni 06000 NICE Téléphone : 04 93 80 43 44 e-mail :* ***asa@asbtp.com***
Permanence du Rallye : *42, avenue Galliéni 06000 NICE les mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h30 à 19h30 jusqu'au 3 septembre 2026, puis Mairie de Roquebillière à partir du vendredi 4 septembre 2026, 10h*

Organisateur technique

Nom : ***ASABTP*** *représenté par son président* ***André GALLI***
Adresse : 42 avenue Galliéni 06000 NICE
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	*M. Georges POUQUINE*	*Licence n° 20225*
Commissaires Sportifs	*Mme Annick PECOUT*	*Licence n° 127836*
	M. Luc DENIZOT	*Licence n° 218675*
Directeur de Course et Nouveaux départs	*M. Michel BONZOM*	*Licence n° 4090*
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC	*M. Stéphane OUDINOT*	*Licence n° 45980*
	Mme Evelyne COMOGLIO	*Licence n° 161804*
Chargés des relations avec les concurrents	*Mme FLORIO Connie*	*Licence n° 23736*
	A préciser	*Licence n°*
Directeur de Course délégué Tricolore	*M. Serge DAO*	*Licence n° 23974*
Directeur de Course délégué Autorité	*M. Jean Claude TEISSEIRE*	*Licence n° 226136*
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	*M. Philippe BOUVIER*	*Licence n° 241588*
	Mme Emmanuelle NAS DE TOURRIS	*Licence n° 18620*
Délégué LSA REGION SUD PACA	*M. Jean Luc BRETAR*	*Licence n° 241588*
Commissaire Technique responsable et Nouveaux départs	*M. André BAROLLE*	*Licence n° 55043*
Commissaires Techniques	*M. Pierre ASSO*	*Licence n° 46813*
	M. Hervé BRASSART	*Licence n° 7192*
	M. Gérard DAUMAS	*Licence n° 7191*
	M. Jean Marc GRILLI	*Licence n° 234783*
	M. Luc POULAT	*Licence n° 242810*
	M. Philippe PRADO	*Licence n° 56333*
	M. Jean François PINAZO	*Licence n° 1085*
Médecin chef	*Mme Françoise FERAUD*	*Licence n° 1970*
Chargé des relations avec la presse	*M. Jean Jacques MANUGUERRA*	*Licence n° 9189*
Classements – Géolocalisation VHRS /VMRS	*PATRICK SOFT - VDS RACING*	
Juge de faits	*M. Michel LAMBOGLIA*	*Licence n° 50486*

1.2P. ÉLIGIBILITÉ :

Le ***9ème RALLYE REGIONAL VMRS DE LA VÉSUBIE*** *compte pour :*

- *Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA.*
- *Les Challenges ASABTP.*

1.3P. VÉRIFICATIONS *Pas de convocation individuelle*

Les horaires de convocation seront publiés au plus tard le vendredi 25 avril 2025 sur le site web de l'ASABTP.

1.3.1P*. Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives muni des documents suivants :*

- permis de conduire
- licences ou titre de participation en cours de validité.
- certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo)

1.3.3P*. Tout équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un « laissez-passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA / PTN FFSA) ou un Passeport Technique 3 volets Classic*
En cas de non-présentation de ces documents, les commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P. *Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course.*

TOUS LES ÉQUIPAGES AUTORISÉS À PARTICIPER AU RALLYE SONT TENUS D'Y ASSISTER.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA
La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé. ***(Participations Etrangères Autorisées)***

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye :

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.1.5P. *Toute personne qui désire participer au* ***9ème RALLYE RÉGIONAL VMRS DE LA VÉSUBIE*** *doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée,* ***avant le lundi 24 août 2026 à minuit*** ***et accompagnée du règlement des droits d'engagements***

3.1.10P. *Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum* (ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction du nombre d'engagés en VHC)

3.1.11.1P. *Les droits d'engagement sont fixés :*

- *avec la publicité facultative des organisateurs :* ***350 € y compris le système de géolocalisation*** *(chèque de caution de 300 € à remettre au prestataire assurant la géolocalisation lors des vérifications administratives).*
- *sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €*

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture

Les droits d'engagement seront réduits d'une retenue variable, pour les concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail. Dans ce cas la retenue sera de :

* *30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.*
* *50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.*

3.1.12P. ***Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.***

3.2P ÉQUIPAGES. *Conforme au règlement standard FFSA.*

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.2.9P. *Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.*

3.3.P ORDRE DE DÉPART. *Conforme au règlement standard FFSA*

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISÉES : *Sont autorisées les voitures des catégories suivantes :*

LTRS *: Voitures de tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites* ***après le 31 décembre 1996.***

LPRS *: Voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites* ***après le 31 décembre 1996.***

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine. Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue, galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre du véhicule.

Un extincteur ***de 2 Kg minimum,*** *un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires*

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée

4.2P INSTRUMENTS DE BORD : *Libre*

4.3P ASSISTANCE : *Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du rallye support.*

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBICITÉ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE : *La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront remises à chaque concurrents lors des vérifications administratives, ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.*

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Le 9ème RALLYE REGIONAL VMRS DE LA VESUBIE représente un parcours de 109.380 km.

Il est divisé en 1 étape 2 sections et 10 secteurs de liaisons et 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de ***39.856 km****.*

Samedi 5 septembre 2026 *: 1ère étape : ROQUEBILLIÈRE / ROQUEBILLIÈRE*

ES 1 : LA BOLLÈNE	➔	***COL de TURINI 1 :***	***10.824 km***
ES 2 : COL St ROCH	➔	***LODA 1 :***	***9.104 km***
ES 3 : LA BOLLÈNE	➔	***COL de TURINI 2 :***	***10.824 km***
ES 4 : COL St ROCH	➔	***LODA 2 :***	***9.104 km***

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE

6.2P. RECONNAISSANCES : *Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de* ***3 maximum****. Des contrôles seront susceptibles d'être effectués.*

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes. Tout retour en arrière est interdit.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P DÉPART : *Conforme au règlement standard FFSA.*

La première voiture du Rallye NATIONAL partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC
La première voiture du Rallye VMRS partira 15 minutes après le dernier concurrent NATIONAL
La première voiture du Rallye VHRS partira 5 minutes après le dernier concurrent VMRS

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : *Conforme au règlement standard FFSA.*

7.5P ZONES DE RÉGULARITÉ (Z.R) : *L'organisateur devra donner les moyennes, prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3km/h par temps de pluie faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte. Prévoir aussi de diminuer les moyennes la nuit et sur les deuxièmes passages car les routes beaucoup plus sales.*
En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :
-1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
-2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.
Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.
Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.
Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :
Moyenne définie 60 km/h
Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)
Temps idéal : 10mn.
a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4P ZONE DE RÉGULARITE NON EFFECTUÉE : *Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.*
Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égal 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16P INTERRUPTION ÉPREUVE SPÉCIALE : *Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.*

7.6P PARC FERMÉ : *Parc de départ : Après les vérifications administratives et techniques les concurrents devront obligatoirement rentrer leurs véhicules en parc fermé.*
Parcs de regroupement : tous les concurrents devront respecter la mise en parc de regroupement selon les instructions de l'organisation.
Parc fermé fin du rallye : Pour être classés et récompensés les concurrents devront respecter le régime obligatoire du parc fermé de fin du rallye.
Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.
***Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance**.*

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés au scratch, toute catégorie de voitures et de moyennes confondues, puis par moyennes tel que défini aux articles 3.1P et 4.1P, par ordre décroissant des pénalités.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Des coupes seront distribuées aux équipages classés et présents à la remise des prix.